



Conseil économique et social

Distr. limitée
10 juillet 2007
Français
Original: anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2007

5-7 septembre 2007

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire*

Projet de descriptif de programme de pays**

Pays insulaires du Pacifique

Résumé

Le présent projet de descriptif de programme de pays relatif aux pays insulaires du Pacifique est présenté au Conseil d'administration pour examen et commentaires. Le Conseil est invité à approuver le budget indicatif global de 27 500 000 dollars sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un prélèvement de 33 000 000 dollars sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales pour la période 2008 à 2012..

* E/ICEF/2007/13.

** Conformément à la décision 2006/19 du Conseil d'administration (E/ICEF/2006/5/Rev.1), le présent document sera révisé et affiché sur le site Web de l'UNICEF au plus tard six semaines après son examen à la session du Conseil. Il sera ensuite approuvé par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2008.



La situation des enfants et des femmes

1. En dépit d'une population relativement peu importante, les 14 pays insulaires du Pacifique doivent relever des défis singuliers en raison de leur configuration géographique éparse (ils couvrent plus de 30 millions de km² d'océan), de leur très grande diversité culturelle et de leur différents niveaux de vulnérabilité et de développement social et économique à la fois à l'intérieur d'un même pays et entre les pays. L'isolement géographique, les catastrophes naturelles fréquentes, des marchés intérieurs limités, des infrastructures inappropriées et des contraintes de capacité entravent le développement social et économique. La mondialisation, la modernisation économique, et l'aspiration à un nouveau style de vie ont généré des problèmes de pauvreté monétaire, de pauvreté des chances, d'isolement social et d'inégalité à travers le Pacifique. Pour aggraver encore ces problèmes, il y a les politiques défavorables de même que les environnements institutionnels pour le développement du commerce et du secteur privé dans une région dans laquelle les gouvernements dominent souvent nombre d'économies.

2. Alors que le produit national brut moyen par habitant est passé de 1 484 dollars en 1990 à 3 251 en 2000, les pays insulaires du Pacifique n'ont accompli que de très légers progrès vers l'accomplissement des objectifs du Millénaire pour le développement. On estime à 17% la population vivant avec moins d'un dollar par jour, et certains pays subissent même un déclin économique. Le taux de mortalité chez les enfants de moins de cinq ans a chuté depuis 1990; il faut néanmoins redoubler d'efforts de façon à atteindre les objectifs prévus pour 2015. En effet, la Kiribati, les États fédérés de Micronésie, la République des Îles Marshall et le Vanuatu sont à la traîne alors que la progression de Nioué est en dents de scie en raison de sa faible population et que la situation des Tonga de même que celle de la Nauru se détériore. Quelque 20% de la population vivant dans la région Pacifique n'a toujours pas accès à des sources d'eau potable de qualité tandis que 30% n'utilise pas d'installations sanitaires.

3. En 2005, 20% des enfants du Pacifique n'étaient pas immunisés contre la rougeole et des disparités importantes subsistent à l'échelle nationale quant à la couverture vaccinale. Six enfants du Pacifique sur 10 souffrent d'anémie. La carence en vitamine A, les troubles liés à la carence en iode et autres carences en micronutriments sont omniprésents, alors que le taux d'allaitement exclusif au sein est toujours aussi bas. Les mauvaises pratiques d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants associées aux maladies infantiles (diarrhée, infections respiratoires aiguës et la malaria) et aux infections dues aux vers parasites entravent la capacité à apprendre, diminuent la productivité et augmentent la morbidité et la mortalité infantiles.

4. En raison d'un indice synthétique de fécondité estimé à 4 enfants par femme, l'accès aux services d'obstétrique d'urgence demeure un défi majeur pour les communautés rurales et les îles périphériques. Le pourcentage de filles enceintes entre 15 à 19 ans est de 6%; il dépasse les 7% aux Îles Salomon et à la Kiribati, pour atteindre presque les 10% au Vanuatu et dans la République des Îles Marshall. Les données de plusieurs pays montrent qu'environ un tiers des femmes se rendant dans les centres de soins prénataux souffrent d'au moins une infection transmise sexuellement, et que ce sont les femmes âgées de moins de 25 ans qui sont les plus touchées. Tandis que le cumul des cas de VIH signalés indiquent que l'épidémie reste dans les limites d'une épidémie concentrée dans la plupart des pays insulaires

du Pacifique, sauf dans les cas du Tuvalu et de la Kiribati qui avancent à grands pas vers le seuil d'une épidémie généralisée, le nombre d'adolescentes enceintes et des MST montrent que, en général, le sexe n'est pas pratiqué de façon sûre ce qui pourrait aboutir à une explosion épidémique.

5. Actuellement 14% des enfants du Pacifique ne sont pas inscrits à l'école primaire (contre 19% en 1990). Parmi ceux qui sont inscrits, 18% ne parviennent jamais à la cinquième année de scolarité. Une moyenne de 81% des enfants passe à l'école secondaire. Le nombre de personnes sachant lire, écrire et compter chute dans certains pays et on se pose des questions sur la pertinence des programmes d'études nationaux. Peu nombreuses sont les écoles de la région pouvant accueillir des enfants handicapés.

6. Vingt pour cent de la population du Pacifique a entre 15 et 24 ans et c'est pour cette tranche d'âge que l'accès à l'éducation, à la santé et à l'emploi est le plus difficile. Pour l'ensemble de la région, 18% des hommes et 19% des femmes de la tranche d'âge 16-24 ans n'a pas de travail. Les attentes insatisfaites de cette tranche d'âge sont encore compliquées par le relâchement des liens de la famille traditionnelle et par les structures de la communauté; elles sont également exacerbées par l'instabilité politique dans certains des pays.

7. La législation et son application afin de faire face à la montée de la fréquence des sévices à enfant et des violences domestiques doivent être renforcées dans tout le Pacifique. Les systèmes d'enregistrement des naissances sont faibles ou partiels. Le châtement corporel est très largement accepté dans les familles, à l'école et dans les villages. Malgré la preuve de la montée de l'exploitation du commerce sexuel des enfants dans le Pacifique, la plupart des pays n'ont pas de législation permettant de combattre le phénomène. Plusieurs études suggèrent une augmentation du nombre des enfants et des jeunes sans abri vivant séparés de leur famille proche ou dans la rue. La consommation d'alcool et de drogue rend les enfants plus vulnérables à différentes formes de violence et de maltraitance tout en renforçant la probabilité de voir les jeunes entrer en conflit avec la loi. Les capacités des services sociaux sont faibles et ne sont généralement pas accessibles dans les zones rurales ou éloignées.

8. Tandis que tous les gouvernements d'États indépendants du Pacifique ont ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant, et que la plupart ont ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, exception faite de la Nauru et des Tonga, rares sont les pays qui ont entamé l'alignement de leurs politiques et de leur législation avec les articles de la Convention, et aucun n'a soumis de rapport aux comités de suivi compétents. Seuls les Fidji, les États fédérés de Micronésie, la Nauru et le Vanuatu ont adhéré aux Protocoles facultatifs relatifs à la vente des enfants, à la prostitution infantine et à la pornographie, de même qu'à ceux relatifs aux enfants touchés par les conflits armés; seules les Îles Salomon ont adhéré au Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Principaux résultats et enseignements tirés de la coopération passée, 2003-2007

Principaux résultats enregistrés

9. Aux termes du **programme intégré de santé et de développement** de l'enfant, l'UNICEF-Pacifique a fourni d'importants moyens techniques et financiers au programme de vaccination du Pacifique et au renforcement du partenariat soutenant les pays insulaires du Pacifique et les territoires. La campagne de vaccination contre la rougeole à la Kiribati, aux Îles Salomon, au Vanuatu et aux Fidji a atteint plus de 95% de couverture. Grâce à l'initiative pour l'autonomie en matière de vaccins, l'UNICEF-Pacifique a constamment assuré un approvisionnement bon marché et un acheminement en temps voulu de vaccins à tous les pays.

10. Le Programme d'**éducation** de l'UNICEF a démontré l'impact de l'approche des écoles adaptées aux besoins des enfants dans certaines zones du Vanuatu et des Îles Salomon. Le gouvernement du Vanuatu a adopté l'approche des écoles adaptées aux besoins des enfants pour toutes ses écoles primaires comme partie intégrante du processus de réforme du secteur de l'éducation.

11. Aux termes du programme relatif à l'**épanouissement de l'adolescent**, 750 éducateurs ont été mobilisés pour toucher et autonomiser quelque 30 000 jeunes dans les communautés. Quelque 200 femmes leader de diverses organisations féminines, d'organisations confessionnelles et d'associations de femmes de marins (Tuvalu et Kiribati) ont été autonomisées afin qu'elles puissent promouvoir des séances de sensibilisation au VIH au sein de leurs communautés.

12. Avec une substantielle aide matérielle de l'Agence australienne pour le développement international, le programme de **protection de l'enfance** a développé un cadre régional basé sur la stratégie mondiale de l'UNICEF pour la protection de l'enfance, qui est maintenant rendue opérationnelle dans cinq pays.

13. Coordinés par le programme de **planification, de suivi et d'évaluation**, les rapports sur la situation des enfants, des femmes et des jeunes ont été mis à jour pour 14 pays pendant les cinq dernières années. Il a été établi un "State of Pacific Youth Report" (2005) avec le secrétariat de la Communauté du Pacifique et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). L'UNICEF a également assisté la République des Îles Marshall, la Kiribati, Nioué et les Tonga dans la préparation de leurs rapports initiaux pour le Comité des droits de l'enfant. Ces rapports ainsi que le travail d'analyse antérieur a permis de faire figurer les enfants dans les orientations de ces pays.

14. Le programme de **défense des droits et de communication** a développé des stratégies de communication reposant sur des témoignages qui ont été mises en œuvre au niveau national et régional afin d'accroître la couverture vaccinale dans les pays prioritaires.

Enseignements tirés

15. À la lumière de l'évaluation rapide du programme de pays pour les îles du Pacifique effectuée en 2002, l'UNICEF-Pacifique a priorisé les pays les moins avancés, et en particulier la Kiribati, les Îles Salomon et le Vanuatu. Les progrès réalisés grâce à cette approche ont donné l'idée à l'UNICEF et aux autres agences des Nations Unies de prioriser les pays les moins avancés lors de l'élaboration du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour

2008-2012 et lors de l'élargissement des capacités des Nations Unies dans ces pays grâce à l'initiative de présence conjointe des Nations Unies. L'UNICEF étendra sa capacité dans ces pays prioritaire au cours du programme multipays 2008-2012.

16. En dépit du grand nombre d'études et d'enquêtes menés, il y a eu peu de coordination pour permettre de déceler de façon systématique les progrès réalisés pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement. La collecte des données s'est avérée soit inadéquate soit chaotique. En conséquence, l'UNICEF vise à construire des partenariats dans le but de faciliter un mécanisme coordonné générant des informations centrées sur des indicateurs en relation avec les enfants.

17. Le retour d'information suite aux consultations effectuées auprès de partenaires de différents pays indique que les objectifs incompatibles d'un étrange mélange de bailleurs et d'agences de développement au niveau national, régional et multilatéral, tend à sursolliciter la capacité de ces petits et fragiles pays insulaires du Pacifique. Le processus commun de développement des programmes des Nations Unies sera poursuivi en adoptant l'optique d'une programmation commune afin de réduire les coûts de transaction à la fois pour les gouvernements et pour les partenaires. Cette optique doit également conduire à augmenter la coordination des stratégies des programmes et les apports tant au niveau infranational que local.

18. Le Programme de zones intégré se concentre sur les trois contraintes majeures qui ont été identifiées dans les trois pays prioritaires : les administrations qui ont tendance à travailler chacune de leur côté malgré les approches émergentes à l'échelle sectorielle; le peu d'intérêt des populations pour les programmes menés par le gouvernement; et la faible capacité absorption. Pour relever certains de ces défis, l'UNICEF fournira des programmes intégratifs, convergents et participatifs en engageant les partenaires locaux à mettre en œuvre leurs ressources en faveur des enfants.

Programme de pays pour 2008-2012

Tableau budgétaire récapitulatif

(En milliers de dollars E.U.)

<i>Programme</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Santé et assainissement	5 500	12 000	17 500
Éducation	3 700	10 000	13 700
VIH et SIDA	3 700	5 000	8 700
Protection de l'enfance	2 700	6 000	8 700
Politique, sensibilisation, planification et évaluation	6 000	-	6 000
Dépenses intersectorielles	5 900	-	5 900
Total	27 500	33 000	60 500

Préparatifs

19. Les équipes de pays des Nations Unies aux Fidji et aux Samoa ont entrepris la préparation d'un PNUAD pour le Pacifique en avril 2006 avec une réunion de réflexion commune sur la priorisation. Le PNUAD et le Programme de pays pour l'UNICEF-Pacifique, ainsi que les programmes de pays du FNUAP et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) Fidji et le PNUD Samoa, ont mené d'importantes consultations avec des organisations intergouvernementales régionales, des gouvernements, des partenaires régionaux et nationaux, des partenaires de développement et des bailleurs de juillet 2006 à mai 2007. Le programme multipays prévoit la contribution de l'UNICEF au PNUAD commun qui concerne 14 pays avec une attention particulière portée aux pays les moins avancés, et intègre les priorités organisationnelles de l'UNICEF, telles qu'énoncées dans le plan stratégique à moyen terme du Fonds.

Objectifs, principaux résultats et stratégies

20. L'objectif majeur du programme de coopération de l'UNICEF-Pacifique 2008-2012, est d'aider les gouvernement des 14 pays insulaires du Pacifique à progressivement mettre en œuvre les droits de l'enfance conformément aux stratégies nationales de développement, au PNUAD, aux objectifs du Millénaire pour le développement, à la Déclaration du Millénaire, et aux objectifs de *Un monde digne des enfants*. La vision stratégique du programme multipays proposé comporte plusieurs facettes et implique de reconsidérer les enfants dans les débats de politique régionale du Pacifique en mettant l'accent sur les droits de l'enfance au sein des stratégies régionales du Pacifique et en assurant l'aboutissement à des résultats d'envergure par rapport aux enfants et ce dans trois pays prioritaires à savoir la Kiribati, les Îles Salomon et le Vanuatu. Une évaluation poussée dans ces trois pays permettra de mettre en évidence l'impact au niveau national de même que la documentation des témoignages qui peut être véhiculée dans la politique régionale du Pacifique et dans la formulation de la stratégie. C'est dans la coopération avec les institutions régionales et la capacité de développement de ces dernières, que l'on poursuit la programmation régionale dans le Pacifique.

21. En collaboration avec des gouvernements, des partenaires de la société civile, des agences des Nations Unies, des bailleurs et des institutions régionales le programme contribuera aux résultats essentiels suivants : a) des stratégies régionales, des politiques nationales et des plans en vue de services sociaux et de protection équitables s'appuyant sur des observations et s'adressant à tous; b) des systèmes nationaux augmentant l'accessibilité, l'abordabilité et la bonne gestion de services sociaux et de protection équitables, non sexistes et de qualité; c) des communautés et des individus adoptant de plus en plus des comportements témoins de styles de vie sains, une protection sociale et une meilleure utilisation des services sociaux; d) les pays insulaires du Pacifique ont conscience des droit de l'homme et les protègent tout en rendant accessibles les mécanismes qui permettent de les réclamer; e) des services nationaux et régionaux d'informations statistiques et de données créés, renforcés (de façon à aider les systèmes d'information), mis à niveau et harmonisés, et mettant l'accent sur des données démographiques ventilées et les indicateurs de pauvreté; et f) la réduction des risques de catastrophe et la gestion des réponses aux crises humanitaires et aux catastrophes naturelles sont effectives et intégrées dans toutes formes de développement.

22. Élaboré à partir du précédent programme de coopération, le nouveau programme adoptera les stratégies suivantes :

a) Une mobilisation appuyée sur des observations pour influencer le développement et la mise en œuvre de législations et de politiques reconnaissant les droits de l'enfance et examinant clairement les inégalités infranationales flagrantes;

b) Un développement systématique de la capacité des responsables au niveau national et infranational grâce à la promotion d'une programmation respectueuse des droits de l'homme, la prise en compte de la problématique hommes-femmes et des jeunes, et la planification, la gestion, le suivi et l'évaluation axés sur les résultats;

c) Le renforcement des services de base de livraison grâce à une évaluation participative des modèles et des approches;

d) Des partenariats avec et en faveur des enfants et des jeunes aux niveaux infranational, national et régional;

e) Un engagement plus fort de la part de la communauté, la mobilisation sociale et la communication pour un changement des comportements et de la société;

f) Des partenariats en mobilisant les ressources financières et/ou techniques des partenaires majeurs du développement ainsi que des organisations et des institutions au niveau régional;

g) Des capacités nationales et infranationales renforcées nécessaires pour des interventions en cas d'urgence de manière coordonnée et complémentaire.

23. Des initiatives stratégiques au niveau régional continueront grâce à la coopération avec les institutions au niveau régional, et avec la capacité de développement de ces dernières. Ces initiatives comprennent la surveillance de la situation des femmes et des enfants, la mobilisation afin d'obtenir la révision des lois conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant, le développement de cadres de surveillance, le programme élargi de vaccination, la préparation à la vie active, et une éducation complète axée sur l'enfant de même que la réforme du programme d'études national.

24. Dans les trois pays prioritaires des synergies entre les éléments essentiels de santé et assainissement, éducation, VIH et SIDA, protection de l'enfance, politique, mobilisation, planification et évaluation seront optimisées de façon à renforcer la capacité des familles, de la communauté, des fournisseurs de service du secteur social (santé, éducation, protection), et les leaders locaux mettront en place et évalueront une panoplie essentielle d'actions simples et mesurables en faveur des enfants.

25. Le nouveau programme mettra davantage l'accent sur l'analyse de la politique en amont et sur la mobilisation. L'analyse de la politique sociale et économique se fera par la mise en place d'un réseau d'analystes à la charge de l'UNICEF et en partenariat avec les autres principales agences.

Rapport aux priorités nationales et au PNUAD

26. Les objectifs, les résultats principaux et les stratégies du programme sont alignés sur les plans stratégiques nationaux de développement dans les 14 pays

insulaire du Pacifique et s'accordent aux politiques nationales ainsi qu'aux plans d'action entre les principaux programmes du secteur social dans les trois pays prioritaires.

27. Le cadre d'action des Nations Unies pour le Pacifique définit l'angle de la stratégie pour l'engagement des Nations Unies envers la région des îles du Pacifique de 2008 à 2012. L'UNICEF contribuera aux quatre domaines prioritaires en corrélation du PNUAD 2008-2012 et leurs effets corollaires comme suit :

a) Directement à une **croissance économique équitable et à une réduction de la pauvreté** : en soutenant un développement axé sur des témoignages, la mise en œuvre et l'évaluation des NSDP axés sur les enfants et en faveur des pauvres, les politiques et les programmes dénonçant l'exclusion sociale et économique;

b) Directement à une **bonne gouvernance et les droits de l'homme** : en renforçant la capacité des systèmes de gouvernance nationale se mobilisant en faveur de la prioritarisation des femmes et des enfants dans la prise de décision à tous les niveaux. La capacité de développement se concentrera sur les institutions principales du secteur social à tous les niveaux;

c) Directement à des **services sociaux et de protection équitables** : en aidant le développement de politiques axées sur les témoignages et en facilitant des environnements qui progressivement accomplissent les droits des enfants et en renforçant les capacités du secteur social à tous les niveaux pour fournir des services de base abordables et de qualité en mettant l'emphase sur l'égalité, la non discrimination et l'accès;

d) Indirectement à la **gestion d'un environnement durable** : en aidant les autres agences des Nations Unies et les partenaires à canaliser un environnement durable axé sur les enfants, sur la sensibilisation aux problèmes sexospécifiques au sein des politiques régionales et nationales, des cadres de planification et des programmes.

Liens avec les priorités internationales

28. Les résultats les plus importants du programme reflètent les objectifs d'*Un monde digne des enfants* en promouvant la vie saine, en fournissant une éducation de qualité, en combattant le HIV et le SIDA, et en protégeant les enfants contre la maltraitance, l'exploitation et la violence. Le programme apportera son aide aux pays insulaires du Pacifique en réalisant davantage de progrès vers l'accomplissement des objectifs du Millénaire pour le développement et en tenant les promesses faites dans la Déclaration du Millénaire, tout d'abord en réduisant la mortalité maternelle et infantile, en parvenant une éducation primaire universelle, en promouvant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, en combattant le VIH et le SIDA, la malaria, et autres maladies, et, en protégeant les faibles. Le programme est directement aligné sur les cinq domaines d'intervention du plan stratégique à moyen terme.

Composantes du Programme

29. Le programme de **santé et assainissement** augmentera la couverture vaccinale des enfants, tous vaccins confondus, avec une moyenne régionale passant de 80 à 90% dans les 14 pays, en portant une attention toute particulière sur les zones les moins bien couvertes; il vérifiera que la mise en place en faveur des femmes et des

enfants de plans et de programmes basés sur les témoignages progresse dans au moins trois pays prioritaires; et il aidera au développement et à la mise en place de plans d'améliorations de l'hygiène et de la salubrité de l'eau au niveau communautaires ce qui permettra de diminuer les cas de diarrhée chez les enfants et autres maladies en rapport avec l'eau.

30. Pour faciliter les progrès au niveau régional vers les deux objectifs que sont l'éradication de la rougeole et le contrôle de l'hépatite B (tout en maintenant le statut de région exempte de poliomyélite), l'aide sera augmentée pour le programme élargi de vaccination (PEV) en cours à toute la région. Des initiatives sont en place pour garantir des processus de planification PEV effectifs y compris la formulation de la politique de programme, le micro planning, le statut de surveillance de la mise en place des plans de travail annuels, et des révisions périodiques. L'initiative PEV garantira également que de véritables chaînes du froid sont en place, que les besoins de vaccination sont anticipés de façon précise et que les commandes se font en temps voulu; les travailleurs de santé sont formés de façon à aider le programme de vaccination dans tous les pays insulaires du Pacifique.

31. Pour aller au-delà dans l'aide apportée aux pays insulaires du Pacifique dans le combat du VIH et du SIDA, la malaria et autres maladies, cette composante du programme focalisera sur le traitement adéquat des maladies infantiles, les pratiques effectives de PCIME familiales et communautaires avec une attention particulière en ce qui concerne la pneumonie et la diarrhée, la prévention et la gestion de la malaria (dans les zones où la malaria est endémique), et de meilleurs soins pour les femmes en âge de procréer (avant qu'elles ne soient enceinte, pendant et après la grossesse), et pour les nouveau-nés. Une approche complète pour prévenir la transmission mère-enfant (PTME) du VIH sera mise en avant en collaboration avec la composante VIH et SIDA du programme.

32. Pour contribuer à la réduction de la malnutrition des enfants et des femmes en âge de procréer, cette composante du programme développera de nouvelles stratégies afin d'augmenter une alimentation exclusivement au sein et améliorer les pratiques alimentaires des jeunes enfants, réduire l'anémie ferriprive, le déparasitage et un apport soutenu en vitamine A, et la mise en place de normes de fortification de l'alimentation régionale.

33. Cette composante du programme s'attachera surtout à mobiliser les familles, les communautés et les écoles des trois pays prioritaires pour améliorer de manière significative les pratiques d'hygiène essentielles et l'assainissement. Les populations bénéficieront également d'une assistance pour la remise en état et la construction d'équipements d'approvisionnement en eau et de latrines à faible coût. Les activités relatives à l'eau et à l'assainissement dans les écoles se feront en coordination avec le programme d'éducation et comprendront des enquêtes nationales dans les écoles sur les conditions des installations en eau et d'assainissement, et sur une éducation à l'hygiène ce qui jettera les bases d'un plan d'action avec les gouvernements et les partenaires. La disponibilité d'eau et des installations sanitaires adéquates seront tenues en compte dans l'initiative écoles adaptées aux besoins des enfants.

34. Du moins dans les trois pays prioritaires, le programme d'**éducation** permettra d'atteindre le taux de 10% d'enfants accomplissant la transition vers la septième année d'études dans le cycle formel d'éducation ou son équivalent non formel. Cette composante du programme proposera des interventions ciblées en relation avec des

plans de secteur de façon à s'assurer que les enfants en âge d'aller à l'école sont inscrits à temps et augmenter ainsi le nombre de jeunes continuant leur études après l'école primaire. L'attention sera portée sur l'augmentation du taux d'enfants sachant lire, écrire et compter en améliorant la qualité de l'enseignement, l'environnement scolaire et l'adéquation des programmes. Les mécanismes non formels d'éducation permettant aux enfants d'acquérir l'éducation de base seront explorés au moins dans les trois pays prioritaires.

35. Au niveau régional, l'UNICEF aidera la programmation sectorielle d'éducation et la politique de développement en fournissant une approche axée sur les droits afin d'assurer équitablement une éducation de qualité à tous les enfants et aux jeunes. Cette composante du programme utilisera des initiatives d'« Écoles amies des enfants » évaluées avec attention comme l'outil de mobilisation politique essentiel avec les Ministères de l'éducation et les partenaires principaux d'une approche sectorielle de façon à alimenter une approche holistique d'une école dans son ensemble pour une éducation de qualité. Une assistance sera également apportée aux processus de réforme des programmes nationaux de façon à refléter les problèmes que les jeunes auront à affronter dans le Pacifique.

36. La composante recherchera des correspondances intersectorielles avec la santé et l'assainissement (hygiène, eau et installation sanitaires dans les écoles), avec le VIH et sida (préparation à la vie active), et avec la protection de l'enfance (diminution de la violence à l'école). Cette composante du programme s'alignera également avec les initiatives régionales soulignées dans le Plan d'action du Forum des îles du Pacifique pour l'éducation de base et son indispensable mécanisme de mise en œuvre, avec les initiatives du Pacifique en vue d'apporter l'éducation de base, y compris avec le Centre de ressources pour l'éducation et l'apprentissage dans le Pacifique pour enfants et jeunes handicapés.

37. L'aide au développement précoce de l'enfant mettra l'accent sur l'examen, la documentation et la politique de mobilisation pour canaliser les initiatives du développement précoce de l'enfant dans des systèmes d'éducation.

38. Le programme **VIH et sida** vise à réduire la vulnérabilité et l'impact du VIH et du SIDA parmi la population la plus à risque au moins dans les Fidji, le Tuvalu et les trois pays prioritaires, et tout particulièrement parmi les femmes et les enfants, grâce à une intégration renforcée des services de santé à la mère et l'enfant, et des initiatives axées sur les communautés. Le programme contribuera également à réduire le poids croissant des MST. Les connections intersectorielles avec l'éducation et la protection de l'enfance sont d'une importance extrême.

39. Les institutions du secteur social au niveau national, infranational et communautaire seront équipées de façon à pouvoir fournir des services d'information et d'aide pour prévenir les MST et le VIH pour les populations les plus à risque, en se focalisant sur certaines zones. En même temps, la composante de ce programme vise à accroître la capacité de ceux qui courent le plus de risques de s'engager dans les interventions de prévention des MST ou du VIH, y compris les activités de mobilisation sociale axées sur les communautés, une formation mutuelle, des conseils donnés par la communauté, des initiatives venant des media ainsi qu'une aide au développement et au changement de comportement

40. Pour soutenir les gouvernements dans leurs efforts pour s'assurer que toutes les femmes ont accès au traitement des MST, à des conseils confidentiels et au

dépistage volontaire (VCCT) du VIH, et que tous les enfants et les femmes séropositifs reçoivent les antirétroviraux, cette composante du programme plaidera en faveur d'une approche PTME intégrée à la santé de la mère et de l'enfant. Les infrastructures essentielles seront améliorées de même que l'accès au VCCT dans le contexte du PTME. Le plaidoyer pour des améliorations en profondeur des services de santé à la mère et à l'enfant et l'assistance pour la formation du personnel de santé dans la création de l'éventail des réseaux de soins sera également mené en collaboration avec des partenaires stratégiques et les composantes du programme de santé et assainissement, éducation, et de protection de l'enfance.

41. Cette composante du programme focalisera sur la documentation des résultats pour mener des cadres de politique et des programmes relatifs à la prévention du VIH, PTME-plus, et VIH pédiatrique. Les risques seront décelés en analysant la situation et une assistance continue sera fournie pour surveiller et évaluer les systèmes afin de déterminer si les risques encourus sont bien en train d'être réduits. Les témoignages seront remis aux responsables et aux détenteurs de droits à tous les niveaux de la société.

42. Au moins aux Fidji, à la Kiribati, aux Samoa, aux Îles Salomon et au Vanuatu, le programme de **protection de l'enfance** garantira que les enfants sont de plus en plus protégés par la législation et sont mieux desservis par les systèmes de justice qui les protègent en tant que victimes, délinquants et témoins; garantira que les enfants sont mieux desservis par des services sociaux de protection de l'enfance bien informés et coordonnés garantissant ainsi une protection et une réaction plus importantes contre la violence, la maltraitance et l'exploitation; et aidera les familles et les communautés à établir pour les enfants des environnements familiaux et communautaires libres de violence, maltraitance et exploitation. On appliquera trois approches stratégiques : le système juridique et réglementaire; le système de protection sociale; et le système de changement de comportement de société.

43. En rapport avec le système juridique et réglementaire, des efforts seront faits de façon à augmenter le développement de la législation relative à la protection de l'enfance, assurer une plus grande protection des enfants contre la violence et la maltraitance, en ligne avec les normes internationales. Cette stratégie s'attachera tout particulièrement à la révision de la législation et à la réforme de l'enregistrement des naissances, et à la justice pour les mineurs ainsi qu'à l'adoption internationale. Les initiatives pour la réinsertion sociale seront renforcées pour éviter l'emprisonnement.

44. En ce qui concerne le système de protection sociale, on favorisera une meilleure collaboration entre la police, les travailleurs sociaux, le pouvoir judiciaire et les associations locales de façon à prévenir la maltraitance sur les enfants et pour aider les enfants en difficulté. L'UNICEF continuera de renforcer les compétences, y compris en ce qui concerne les travailleurs sociaux, et de mettre en place des moyens simples mais efficaces pour mieux gérer les situations, signaler les cas et mieux enregistrer les cas de maltraitance.

45. L'UNICEF continuera de soutenir les initiatives au niveau local pour sensibiliser aux problèmes de la protection de l'enfance et aider les familles à identifier et bâtir sur la base de bonnes pratiques traditionnelles de façon à assurer à leurs enfants un environnement familial sûr même dans les cas d'urgence. Cette composante du programme travaillera en contact étroit avec les parents, les

travailleurs sociaux et autres membres de la communauté dans le but de prévenir la maltraitance à enfants et limiter les risques.

46. Cette composante du programme cherchera des connexions intersectorielles avec d'autres composantes de programmes de l'UNICEF pour intensifier son impact. Par exemple, on cherchera à collaborer avec la composante éducation pour dénoncer la violence dans les écoles et en dehors de l'école; la composante santé et assainissement offrira la possibilité d'utiliser les systèmes de santé pour promouvoir l'enregistrement des naissances; et une collaboration s'effectuera avec la composante VIH et SIDA pour les orphelins et autres groupes vulnérables. La participation des enfants sera toujours un élément essentiel du planning, de la mise en œuvre et du suivi du programme de protection de l'enfance.

47. Le programme de **politique, de mobilisation, de planification et d'évaluation** aidera au développement de politiques sociales et économiques s'appuyant sur les témoignages et défendra progressivement les droits des enfants, des jeunes et des femmes grâce à des mécanismes complets dans au moins les trois pays prioritaires; il garantira que des données ventilées fiables sur les enfants, les jeunes et les femmes sont disponibles et intégrées à des systèmes de surveillance et d'évaluation dans au moins les trois pays prioritaires.

48. Cette composante du programme aidera à faire de UNICEF-Pacifique le leader reconnu de la question des enfants dans le Pacifique. Les analyses politiques seront menées au moyen d'un réseau d'organisations universitaires et régionales mandatées pour aider les unités de politique, de planification, de finance et de statistique dans les trois pays prioritaires à travers au moins trois courants analytiques : (a) comment les politiques et les budgets ont influencé les résultats pour les enfants au cours des 15 dernières années?; (b) jusqu'à quel point sont les politiques actuelles et l'établissement du budget axés sur les enfants, sensibilisés aux problèmes de genre, et favorable aux pauvres, et quels résultats proposeront-ils vis-à-vis des enfants d'ici à 2012?; et (c) avec un éclairage particulier sur les jeunes, les problèmes sexospécifiques et l'urbanisation, jusqu'à quel point les politiques considèrent-elles les besoins futurs des pays, et quels seront ou pourraient être les résultats après 2012?

49. Cette composante du programme rejoint les autres agences des Nations Unies et les organisations régionales dans la fourniture de support technique aux unités nationales de planification et de statistique ainsi qu'aux administrations infranationales pertinentes. DevInfo sera présenté aux homologues nationaux comme une option permettant au pays et aux Nations Unies de suivre les objectifs du Millénaire pour le développement. Cette composante du programme travaillera en étroite collaboration avec les agences régionales et le monde universitaire à la modélisation, et poursuivra les recherches pertinentes, y compris à travers la fourniture d'assistance technique pour les études axées sur la population telles les enquêtes sur les micronutriments, l'enquête en grappes à indicateurs multiples, l'enquête sur la population et la santé et les enquêtes sur le comportement.

50. La planification et la gestion des capacités nécessaires à des interventions en cas d'urgence poursuit son intégration à toutes les composantes du programme et sert de passerelle avec les bureaux nationaux de gestion des catastrophes et les agences régionales des Nations Unies. De cette manière, l'UNICEF et ses partenaires chercheront à se préparer aux cas d'urgence et à y apporter des réponses de façon coordonnée en limitant ainsi l'impact sur les enfants, les femmes et les

membres vulnérables de la population tout en garantissant un retour rapide à la normalité.

Principaux partenariats

51. Le programme multipays 2008-2012 mènera les partenariats en faveur des enfants dans une région où les centres opérationnels des principaux partenaires sont disséminés, et où maintenir un contact régulier avec eux représente un vrai défi. Les principaux partenaires de l'UNICEF se trouvent dans cinq villes minimum : a) **Apia, Samoa** : l'Agence australienne pour le développement international (AusAID), l'Agence japonaise de coopération internationale (AJCI), l'Agence néo-zélandaise pour le développement international (NZAID), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation météorologique mondiale; b) **Port Moresby, Papouasie-Nouvelle-Guinée** : l'Union européenne; c) **Nouméa, Nouvelle-Calédonie** : Secrétariat de la Communauté du Pacifique et autres agences du Conseil des organisations régionales du Pacifique; d) **Suva, Fidji** (où se trouve le bureau de l'UNICEF) : le secrétariat du Forum des îles du Pacifique, AusAID, AJCI, NZAID, la Banque asiatique de développement, l'Union européenne, l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, FNUAP, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), le Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'aide humanitaire, et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme; et e) **Sydney, Australie** : ADB et la Banque mondiale.

52. Grâce au PNUAD 2008-2012, le programme pourra entretenir des liens étroits avec les projets du PNUAD, du FNUAP, et autres agences des Nations Unies telles l'OIT, l'UNESCO, l'ONUSIDA, l'UNIFEM, le HCDH, la FAO et l'OMS. Lorsque ce sera possible, l'UNICEF prendra part aux diagnostics organisationnels régionaux et des Nations Unies et aux consultations organisés par les pays (celles du SPC, de la Commission du Pacifique Sud pour les géosciences appliquées, etc.). On explorera la possibilité d'une programmation conjointe pour toutes les parties stratégiques du programme multipays.

53. Le nouveau programme renforcera les partenariats avec les partenaires régionaux de développement et bailleurs y compris ADB, AusAID, NZAID, l'Union européenne, la Banque mondiale et AJCI. Des relations plus solides s'établiront avec les agences locales du Pacifique telles le secrétariat du Forum des îles du Pacifique, SOPAC, SPC, les collègues de formation des enseignants, l'Université du Pacifique Sud et l'école de médecine des Fidji. On recherchera également de nouvelles alliances stratégiques avec les institutions académiques en Australasie. Au niveau national, le programme gardera un étroit partenariat avec des Ministères comme ceux de l'agriculture, de l'éducation, de la santé, de l'Intérieur, de l'information et de la communication, de l'administration au niveau national et local, des femmes, des jeunes, et avec les media. Ultérieurement, le programme renforcera les conseils nationaux consultatifs des enfants ou leur équivalent. L'UNICEF ira plus loin dans son engagement dans l'approche sectorielle de la santé et de l'éducation à la Kiribati, aux Îles Salomon et à Vanuatu et collaborera avec les

programmes sectoriels sponsorisés dans d'autres pays insulaires du Pacifique. Au niveau infranational, l'UNICEF mobilisera les organisations non gouvernementales, les consortiums, les organisations confessionnelles et les groupes communautaires.

Suivi, évaluation et gestion du programme

54. Pour suivre la situation des femmes et des enfants et améliorer les rapports relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement et à la Convention relative aux droits de l'enfant, l'UNICEF travaillera en étroite collaboration avec les autres agences des Nations Unies de façon à aider les entités gouvernementales pertinentes y compris les services nationaux de statistiques. Les possibilités de surveillance des conseils nationaux consultatifs sur les enfants seront renforcées également au moyen d'une formation ciblée. Un plan de cinq ans, plan intégré de suivi et d'évaluation, soutenu par un suivi annuel et des plans d'évaluation, sera développé. Ce plan identifiera d'autres besoins d'études, d'enquêtes, de mise en place de suivi, et d'évaluations du processus, de résultats et impact en accord avec les résultats essentiels du programme et les indicateurs principaux.

55. Des plans d'action de programme de pays de cinq ans seront développés conjointement avec les gouvernements et les agences des Nations Unies à la Kiribati, aux Îles Salomon et au Vanuatu. Un plan d'action régional pour les îles du Pacifique sera développé pour articuler des initiatives s'étendant à toute la région. La coordination du programme, la gestion et le suivi et les comptes rendus annuels seront confiés au Ministère du plan et des finances ou à son équivalent dans chacun des pays. Les plans de travail annuels seront développés conjointement avec les gouvernements et autres agences sur la base des recommandations des comptes rendus annuels. Le compte rendu de 2010 sera un compte rendu de mi-parcours.

56. Une présence renforcée de l'UNICEF sur le terrain à travers l'initiative de présence conjointe des Nations Unies dans sept des pays insulaires du Pacifique, pour laquelle l'UNICEF est le chef de file à la Kiribati et au Vanuatu, assurera une meilleure coordination avec les gouvernements partenaires et améliorera la gestion du programme des Nations Unies.